

**MAIRIE
D'ARBONNE-LA-FORET**



DEPARTEMENT DE SEINE- ET- MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2024/2025

ECOLE MATERNELLE : sont admissibles,

- les enfants nés en 2021 qui auront 3 ans au 31 décembre 2024

ECOLE ELEMENTAIRE : sont à inscrire,

- les nouveaux résidents uniquement

L'Inscription Scolaire est à effectuer en mairie avant le 30 avril 2024.

PIECE A FOURNIR POUR LA MAIRIE

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant

Un certificat scolaire sera remis pour validation définitive de l'enfant auprès de l'école concernée.

PIECES A FOURNIR POUR L'ÉCOLE

- Certificat scolaire établi par la mairie d'Arbonne la Forêt
- Certificat médical pour la 1^{ère} année en maternelle
- Certificat de radiation d'un enfant déjà scolarisé hors commune
- Attestation de scolarité établie par la mairie pour les enfants résidents à Saint Martin en Bière



mairie : 58 rue de la mairie - 77 630 ARBONNE- LA- FORET ☎ 01 60 66 44 16
E-mail : mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr – Site : www.arbonnelaforet.fr